



Étapes pour signaler et enquêter le comportement inapproprié

Prendre note que chaque enquête est confidentielle et uniquement les gens qui ont suivi la formation sur la protection des enfants seront informés de la situation. La sécurité de l'athlète mineur ainsi que tous les autres athlètes sont assurés en tout temps pendant le processus.

Qui peut signaler le comportement inapproprié:

- La personne qui subit le comportement inapproprié
- Un témoin qui voit ou entend le comportement inapproprié
- Un ami (tiers partie) qui rapporte le comportement inapproprié pour la victime

** Selon l'âge de l'enfant et le comportement inapproprié présumé, les représentants du club qui ont suivi la formation sur la protection des enfants ainsi que le président doivent, à chaque étape, déterminer si / quand les parents de la victime devraient être informés.

1. Veuillez remplir et soumettre le rapport pour signaler et enquêter le comportement inapproprié à security@dollardsoccer.ca ou contacter un membre du conseil d'administration du club de soccer Dollard ou le personnel du bureau du club.

2. La personne qui reçoit le rapport doit en informer les représentants du club qui ont suivi la formation sur la protection des enfants à security@dollardsoccer.ca

3. Les représentants du club qui ont suivi la formation sur la protection des enfants avisent le président du club.

4. À l'aide du rapport d'incident, les représentants du club qui ont suivi la formation sur la protection des enfants et le président contacteront la personne qui dépose la plainte pour plus de détails et confirmer qu'elles seront suivies. Avec toutes les informations compilées, ils décident si l'incident nécessite une enquête plus approfondie.

5. Si requis, les représentants du club qui ont suivi la formation sur la protection des enfants et le président rencontrent l'accusé et discutent des allégations et des préoccupations sans divulguer la personne qui a déposé la plainte. L'accusé doit répondre à cette allégation. Les notes prises lors de cette rencontre sont inscrites dans le rapport d'incident et conservées.

6. Si les représentants du club qui ont suivi la formation sur la protection des enfants et le président estiment que la conduite inappropriée n'est pas suffisamment grave pour nécessiter une action formelle, le club clarifiera leurs attentes de la personne, comme indiqué dans le Code de Conduite du club. Dans le rapport d'incident, il faut documenter la décision, comment la décision a été prise et que la révision du code de conduite a été effectuée.

7. Si les représentants du club qui ont suivi la formation sur la protection des enfants et le président estiment que la nature de la conduite inappropriée est suffisamment grave pour nécessiter une action formelle, une enquête interne aura lieu.

8. Les trouvailles de l'enquête interne sont inscrites dans le rapport d'incident et conservées.

9. Résultat du suivi interne:

a. Une conduite inappropriée n'est pas corroborée: on suit les politiques internes.

Aucune autre action n'est nécessaire. DSC saisira cette occasion pour clarifier les attentes avec la personne, comme indiquée dans le Code de Conduite du club.

Inscrire le déroulement dans le rapport d'incident et conserver.

b. Un comportement inapproprié est corroboré: en fonction de la gravité du comportement inapproprié, de la nature des informations recueillies au cours du

suivi interne et de toute information pertinente, y compris des antécédents de comportement inappropriés, différents niveaux de mesures disciplinaires peuvent être appropriés. Si cela est jugé nécessaire, le DSC peut signaler des problèmes à la police et à la protection de l'enfance. Inscrive le déroulement dans le rapport d'incident et conserver.

c. Non concluant: surveillez et supervisez adéquatement l'accusé, conformément aux politiques internes, et inscrire le déroulement dans le rapport d'incident et conserver.

10. Conservez un registre confidentiel de tous les rapports de plainte et rapports d'incident pour référence dans le futur.

** Au cours de toutes les enquêtes internes, le club s'engage à évaluer constamment nos pratiques et politiques de protection des enfants existantes afin de s'assurer qu'on suit les règles les plus récentes et renforcera ces politiques et procédures si cela est jugé nécessaire.